

# TARIFS DES REDEVANCES EXTRA AÉRONAUTIQUES **2011**

applicables à compter  
du 1<sup>er</sup> janvier 2011



**AÉROPORT  
TOULOUSE  
BLAGNAC**

[www.toulouse.aeroport.fr](http://www.toulouse.aeroport.fr)



# Sommaire

<b>VOS CONTACTS AÉROPORT</b>	<b>p.4</b>
<b>PLAN DE LA ZONE AÉROPORTUAIRE</b>	<b>p.5</b>
<b>1- DISPOSITIONS GÉNÉRALES</b>	<b>p.6</b>
1.1- Règles d'exigibilité et de garantie des créances	p.6
1.2- Recouvrement des créances	p.6
1.3- Application de la TVA	p.6
1.4- Règlement des factures	p.7
<b>2- TARIFS DES REDEVANCES DOMANIALES</b>	<b>p.8</b>
2.1- Terrains	p.8
2.2- Aérogare commerciale	p.8
2.3- Aérogare d'aviation d'affaires	p.8
2.4- Installations dans la zone de fret	p.8
2.5- Autres installations	p.9
<b>3- TARIFS DES CHARGES LOCATIVES</b>	<b>p.10</b>
3.1- Electricité	p.10
3.2- Confort climatique	p.10
3.3- Chauffage	p.10
3.4- Eau	p.11
3.5- Charges pour parties communes	p.11
3.6- Collecte et traitement des déchets	p.11
3.7- Téléphone (réseau interne)	p.11
<b>4- TARIFS DES PARCS AUTOS</b>	<b>p.12</b>
<b>5- TARIFS DES AUTRES PRESTATIONS</b>	<b>p.13</b>
5.1- Loueurs de voitures	p.13
5.2- Centre Affaires	p.13
5.3- Salon « La Croix du Sud »	p.14
5.4- Image service à distance	p.14
5.5- Prestation informatique	p.14
5.6- Service médical	p.15
5.7- Consigne	p.15
5.8- Equipements de communication VHF	p.15
5.9- Antenne hertzienne	p.15
5.10- Prises de vue	p.16
5.11- Autres redevances	p.16



## Vos contacts aéroport

	Téléphone	Fax	e-mail
<b>Demande de locaux et terrains</b>			
Marie-Hélène BORDENAVE-BOUVARD	05 61 42 45 54	05 61 42 45 58	mh.bordenave@toulouse.aeroport.fr
<b>Redevances et charges locatives</b>			
Anne-Marie ANGELY	05 61 42 45 59	05 61 42 45 58	gestion-locative@toulouse.aeroport.fr
Marie-Laure CIREFICE	05 34 61 83 20		
Pascal SAMPIERI	05 61 42 44 46		
Maude BEAUJOINT	05 61 42 45 06		
<b>Salon La Croix du Sud et Centre Affaires</b>			
Danièle LOPEZ-FARRÉ	05 61 42 44 16	05 34 61 80 52	d.lopez-farre@toulouse.aeroport.fr
<b>Redevances commerciales</b>			
Angélique VERNOST	05 34 61 80 13	05 61 42 45 58	avernost@toulouse.aeroport.fr
<b>Comptabilité (recouvrement des créances)</b>			
Christian JEREMIE	05 61 42 44 12	05 61 42 44 19	c.jeremie@toulouse.aeroport.fr
<b>Parcs et Accès</b>			
	05 34 61 80 31	05 61 42 45 61	pcp@toulouse.aeroport.fr
<b>Direction Stratégie et Développement</b>			
Carine MELIN	05 61 42 45 36	05 61 42 44 53	c.melin@toulouse.aeroport.fr

### SITE INTERNET

Adresse : [www.toulouse.aeroport.fr](http://www.toulouse.aeroport.fr)

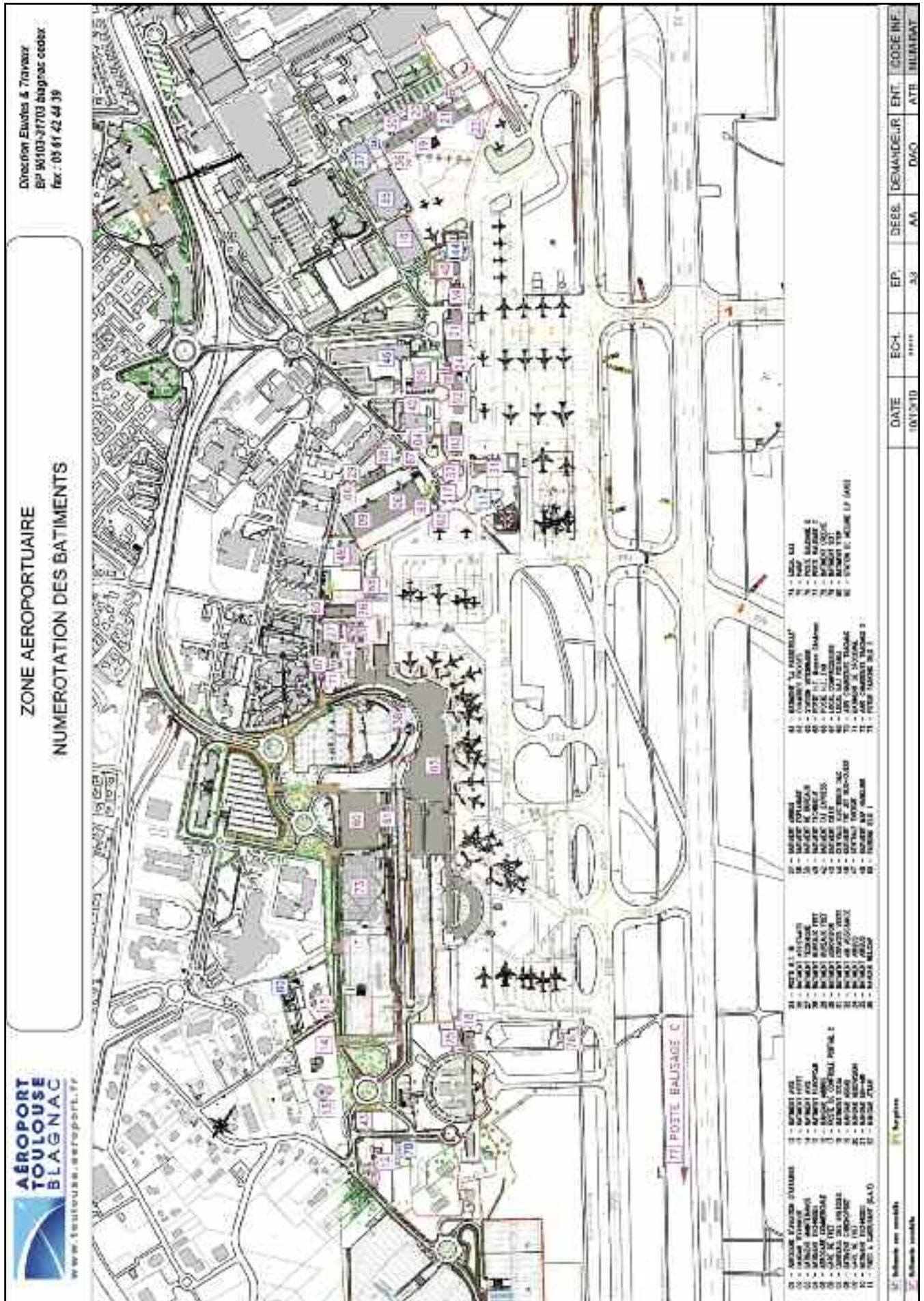
Rubrique : l'aéroport / professionnels / s'implanter

### CORRESPONDANCE

Société Aéroport Toulouse-Blagnac

BP 90103 - 31703 Blagnac Cedex

# Plan de la zone aéroportuaire



# 1 Dispositions générales

Toutes les autorisations d'exercer une activité accordées par la société Aéroport Toulouse-Blagnac, sont consenties sous le régime des autorisations d'occupations temporaires du domaine public de l'Etat.

## 1.1 - RÈGLES D'EXIGIBILITÉ ET DE GARANTIE DES CRÉANCES

### Exigibilité

- Les redevances domaniales sont fixées dans les autorisations accordées par le concessionnaire.
- Les factures doivent être payées dans les 30 jours à compter de leur date d'émission.
- Les réclamations formulées n'ont jamais le caractère suspensif de paiement.

### Garantie de paiement des factures

La société Aéroport Toulouse-Blagnac, afin de garantir ses créances, doit s'assurer que son client présente des garanties suffisantes.

Ces garanties correspondent :

- à un dépôt de garantie d'un montant égal au minimum à 3 mois de redevances TTC,
- à la souscription d'une garantie à première demande auprès d'une banque agréée par la société Aéroport Toulouse-Blagnac, si le client ne présente pas de garanties de solidité financière suffisantes. La hauteur de cette caution, égale à un minimum de 3 mois de redevances, sera évaluée par la société Aéroport Toulouse-Blagnac notamment en fonction du volume d'activité du client.

## 1.2 - RECOUVREMENT DES CRÉANCES

- en cas de retard dans les règlements,
  - les garanties constituées peuvent être appréhendées et les cautions fournies peuvent être mises en cause sur simple mise en demeure du Président du Directoire de la société Aéroport Toulouse-Blagnac.
  - en cas de retard dans le paiement des redevances dues pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L.1 du code générale de la propriété des personnes publiques, les sommes restant dues sont majorées d'intérêts moratoires au taux légal.
  - la société Aéroport Toulouse-Blagnac se réserve le droit d'exiger le règlement immédiat de l'ensemble des prestations facturées.
  - la société Aéroport Toulouse-Blagnac se réserve en outre le droit de procéder à une coupure des prestations (eau, électricité, téléphone,...).
- Au cas où le règlement n'interviendrait pas, la société Aéroport Toulouse-Blagnac se réserve le droit d'engager des poursuites.

## 1.3 - APPLICATION DE LA TVA

Sauf indication contraire, les tarifs ci-après sont exprimés en hors taxes. La TVA au taux normal s'applique sur l'ensemble des redevances domaniales et commerciales.

## 1.4 - RÉGLEMENT DES FACTURES

Par virement bancaire auprès de DEXIA CLF Banque

Relevé d'identité bancaire :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
13148	02940	10760000200	38

Identifiant international :

Numéro de compte bancaire international (IBAN)	Code de l'établissement bancaire (SWIFT)
FR76 1314 8029 4010 7600 0020 038	CLBQFRCCXXX

Par chèque

Libellé à l'ordre de "société Aéroport Toulouse-Blagnac"

## 2

## Tarifs des redevances domaniales

Chaque année, les tarifs des redevances pour occupation du domaine (hors taxis) sont revalorisés en appliquant la variation annuelle de l'IRL (indice de référence des loyers) entre le 3<sup>e</sup> trimestre de l'année n-2 et le 3<sup>e</sup> trimestre de l'année n-1. Pour les tarifs des redevances domaniales 2011, la revalorisation est ainsi de 1,10 %.

### 2.1 - TERRAINS

Terrains affectés privativement	Tarifs
▪ Terrain nu	2,46 € / m <sup>2</sup> / an
▪ Terrain viabilisé	5,23 € / m <sup>2</sup> / an

### 2.2 - AÉROGARE COMMERCIALE

Bâtiment n° 5	Tarifs
▪ Redevances	
- Réserve	88,05 € / m <sup>2</sup> / an
- bureaux catégorie 1	152,18 € / m <sup>2</sup> / an
- bureaux catégorie 2	204,16 € / m <sup>2</sup> / an
- surfaces commerciales	252,33 € / m <sup>2</sup> / an
- surfaces comptoirs location voitures	280,28 € / m <sup>2</sup> / an
▪ Comptoir d'informations et de vente de billets	2 002,08 € / poste / an

### 2.3 - AÉROGARE D'AVIATION D'AFFAIRES

Bâtiment n°1	Tarifs
▪ Réserve	45,15 € / m <sup>2</sup> / an
▪ Bureaux	97,41 € / m <sup>2</sup> / an
▪ Surface commerciale	158,47 € / m <sup>2</sup> / an

### 2.4 - INSTALLATIONS DANS LA ZONE DE FRET

Bâtiment n°6 et n°9	Tarifs
▪ Bureaux catégorie 1	134,21 € / m <sup>2</sup> / an
▪ Bureaux catégorie 2	138,69 € / m <sup>2</sup> / an
▪ Réserves	92,35 € / m <sup>2</sup> / an
▪ Magasins	88,30 € / m <sup>2</sup> / an

Bâtiment n°28 et n°29	Tarifs
▪ Bureaux de plus de 700 m <sup>2</sup>	121,47 € / m <sup>2</sup> / an
▪ Bureaux de 60 m <sup>2</sup> à 700 m <sup>2</sup>	151,75 € / m <sup>2</sup> / an
▪ Bureaux de moins de 60 m <sup>2</sup>	182,61 € / m <sup>2</sup> / an

## 2.5 - AUTRES INSTALLATIONS

		Tarifs
Bâtiment n° 3	- module sans mezzanine	71 841,62 € / an
	- module avec mezzanine	77 670,75 € / an
Bâtiment n° 4	- bureaux	130,75 € / m <sup>2</sup> / an
	- locaux	88,05 € / m <sup>2</sup> / an
Bâtiment n° 7	- réserve	88,05 € / m <sup>2</sup> / an
Bâtiment n° 16	- bureaux	134,09 € / m <sup>2</sup> / an
	- locaux	50,74 € / m <sup>2</sup> / an
Bâtiment n° 19	- bureaux	104,71 € / m <sup>2</sup> / an
	- locaux	65,47 € / m <sup>2</sup> / an
	- hangar	88,30 € / m <sup>2</sup> / an
Bâtiment n° 20	- bureaux	119,83 € / m <sup>2</sup> / an
	- hangar	51,52 € / m <sup>2</sup> / an
Bâtiment n° 21	- bureaux	97,41 € / m <sup>2</sup> / an
	- locaux	73,43 € / m <sup>2</sup> / an
	- hangar	41,89 € / m <sup>2</sup> / an
Bâtiment n° 26	- bureaux catégorie 1	120,53 € / m <sup>2</sup> / an
	- bureaux catégorie 2	198,92 € / m <sup>2</sup> / an
Bâtiment n° 30	- bureaux	119,83 € / m <sup>2</sup> / an
	- locaux	73,43 € / m <sup>2</sup> / an
	- hangar	51,52 € / m <sup>2</sup> / an
Bâtiment n° 32	- bureaux	130,75 € / m <sup>2</sup> / an
	- magasins	88,34 € / m <sup>2</sup> / an
Bâtiment n° 39	- bureaux catégorie 1	102,45 € / m <sup>2</sup> / an
	- locaux	45,15 € / m <sup>2</sup> / an
Bâtiment n° 60	- réserves	88,05 € / m <sup>2</sup> / an

## 3 Tarifs des charges locatives et divers

La facturation des charges liées aux occupations de locaux, terrains ou bâtiments, est réalisée par acompte trimestriel avec une régularisation l'année suivante. L'acompte apparaît sur la facture trimestrielle des redevances locatives.

Pour 2011, l'acompte est calculé sur la base de la régularisation 2009 à laquelle est appliquée l'augmentation de l'IRL du 3<sup>e</sup> trimestre (1,1%)

### 3.1 - ÉLECTRICITÉ

L'énergie électrique est facturée suivant deux éléments :

- une facturation au Kw consommé pour les locaux privatifs ayant un compteur propre,
- une facturation au m<sup>2</sup> pour les locaux n'ayant pas de compteur électrique propre.

Valeur estimée (base acompte 2011)

Locaux privatifs avec compteur propre	Tarifs
	0,15 € / KW
<hr/>	
Locaux privatifs sans compteur propre	Tarifs
▪ Bureaux	25,92 € / m <sup>2</sup> / an
▪ Tous comptoirs et back offices	43,78 € / m <sup>2</sup> / an
▪ Surfaces utilitaires (locaux, garages, magasins, réserves)	10,01 € / m <sup>2</sup> / an

### 3.2 - CONFORT CLIMATIQUE

Le confort climatique consiste à assurer, dans les bâtiments pouvant être occupés par plusieurs locataires, une régulation de la température en fonction des conditions extérieures.

Valeur estimée (base acompte 2011)

Locaux privatifs sans compteur propre	Tarifs
▪ Bâtiments N° 28 et 29	28,41 € / m <sup>2</sup> / an
▪ Autres bâtiments	49,03 € / m <sup>2</sup> / an
▪ Réserves du Bâtiment 5	12,26 € / m <sup>2</sup> / an

### 3.3 - CHAUFFAGE

L'énergie thermique est facturée proportionnellement à la surface occupée.

Valeur estimée (base acompte 2011)

Bâtiments	Tarifs
▪ Tous bâtiments	17,19 € / m <sup>2</sup> / an

### 3.4 - EAU

La fourniture d'eau est refacturée en fonction de la consommation individuelle relevée sur compteur.

Valeur estimée (base acompte 2011)

Eau froide	Tarifs
	4,34 € / m <sup>3</sup>

### 3.5 - CHARGES POUR PARTIES COMMUNES

Ces charges regroupent les frais inhérents aux surfaces communes (couloir, escalier, ascenseur, sanitaires, abords, etc...).

Valeur estimée (base acompte 2011)

Bâtiments	Tarifs
▪ Bâtiments N° 1 - 4 - 19 - 26 - 39	18,00 € / m <sup>2</sup> / an
▪ Bâtiments N° 5 - 60	52,07 € / m <sup>2</sup> / an
▪ Bâtiments N° 9 - 28 - 29	31,34 € / m <sup>2</sup> / an

### 3.6 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Valeur estimée (base acompte 2011)

	Tarifs
▪ Tarif de base (*)	2,56 € / m <sup>2</sup> / an
(*) Ce tarif est soumis à l'application d'un coefficient de pondération (de 1 à 10) en fonction de l'activité.	

### 3.7 - TÉLÉPHONE (RÉSEAU INTERNE)

Taxe de raccordement d'un poste	Tarifs
▪ Dans l'aérogare (Bâtiment 5)	320 €
▪ Hors aérogare	sur étude et devis
▪ Transfert	sur étude et devis

Frais de fonctionnement	Tarifs
▪ Abonnement par poste intérieur (sur autocom aéroport)	154,70 € / an
▪ Location et entretien d'un poste intérieur	13,37 € / an

## 4 Tarifs des parcs autos

Tarifs en euros TTC

	EXPRESS P0	PROXIPARC		ÉCOPARC P5/P6
		P1/P2	P3	
0 - 30mn	Gratuit			
30mn à 1h	3 €		4 €	
1h à 2h	4 €		5 €	
2h à 3h	6 €		7 €	
3h à 09h	Maxi 3 heures. Au-delà, pénalité de 10 €/heure	11 €	10 €	9 €
09h à 24h		15 €	13 €	11 €
2 jours		15 €/jour supplémentaire	12 €/jour supplémentaire	22 €
3 jours à 9 jours				30 €
10 à 15 jours				56 €
16 jours et plus				28 €/semaine supplémentaire
Abonnements		1080 €/an		600 €/an
		330 €/trim		

Autres abonnements :

- Abonnement P5 navigants 275 € / an
- Abonnement P4 & fret 260 € / an

## 5

## Tarifs des autres prestations

## 5.1 - LOUEURS DE VOITURES

## Tarifs

- |   |                         |
|---|-------------------------|
| ▪ Parc de proximité loueurs de voitures | 1 827,66 € / place / an |
|---|-------------------------|

## Tarifs

- |                                  |                                 |
|----------------------------------|---------------------------------|
| ▪ Redevance location de voitures | 7,90 % du chiffre d'affaires HT |
|----------------------------------|---------------------------------|

## 5.2 - CENTRE AFFAIRES

- Le Centre Affaires est ouvert de 07h30 à 20h00 du lundi au vendredi.
- 1/2 journée : de 07h30 à 13h30 ou de 14h00 à 20h00.

Dénomination	Type	Location	Tarifs
	Box	à l'heure	15,20 €
Armagnac - Mercure - A300 - Mermoz	Bureau	à l'heure par 1/2 journée par jour	31,30 € 72,80 € 99,10 €
Caravelle - Guppy - A340 - A400M	Salle 10 personnes	par 1/2 journée par jour	109,20 € 166,80 €
A380 - Languedoc	Salle 15 personnes	par 1/2 journée par jour	135,50 € 208,30 €
Concorde	Salle 35 personnes	par 1/2 journée par jour	203,20 € 291,20 €
Belouga	Salle 20 personnes	par 1/2 journée par jour	119,30 € 166,80 €
Salle jaune	Salle 15 personnes	par 1/2 journée par jour	119,30 € 166,80 €
Divers matériels	Banque mobile Vidéoprojecteur	par 1/2 journée par 1/2 journée	18,20 € 52,10 €

### 5.3 - SALON "LA CROIX DU SUD"

Tranches	Tarif par passager
de 1 à 100 passagers / an	17,50 €
de 101 à 1500 passagers / an	16,00 €
de 1501 à 3000 passagers / an	15,30 €
de 3001 à 4000 passagers / an	14,41 €
de 4001 à 5000 passagers / an	14,00 €
de 5001 à 7000 passagers / an	12,87 €
de 7001 à 11000 passagers / an	12,35 €
à partir de 11001 passagers / an	11,32 €
Entrée individuelle	15 € TTC

### 5.4 - IMAGE SERVICE À DISTANCE

Diffusion des vols à l'arrivée et/ou au départ

	Tarifs
Dans l'aérogare commerciale (bâtiment 5)	
▪ Moniteur petit modèle : 1 image (p1)	1 007,32 € / an
▪ Moniteur petit modèle : 2 images (p2)	1 720,77 € / an
▪ Moniteur grand modèle : 1 image (g1)	1 175,18 € / an
▪ Moniteur grand modèle : 2 images (g2)	1 888,67 € / an
L'extérieur de l'aérogare commerciale	sur étude et devis

### 5.5 - PRESTATION INFORMATIQUE

	Tarifs
▪ Location d'un pc crews	
Trafic	2 205 € / poste / an
Vente	2 718 € / poste / an
▪ Location d'une imprimante crews	
IER	2 264 € / imprimante / an
OKI	1 228 € / imprimante / an

## 5.6 - SERVICE MÉDICAL

	Tarifs
▪ Location des locaux du service médical	
journée	90 €
demi-journée	62 €

## 5.7 - CONSIGNE RELAIS

	Tarifs
	10 €

## 5.8 - EQUIPEMENT DE COMMUNICATION RADIO VHF

	Tarifs / équipement
▪ Installations à usage privé	589,69 / an
▪ Installations à usage partagé	982,85 / an
▪ Installations à usage commercial	1 965,69 / an

## 5.9 - ANTENNE HERTZIENNE

	Tarifs / équipement
▪ Antenne hertzienne TRX	
Redevance forfaitaire	2 049,43 € / an
▪ Antenne hertzienne UMTS	
Antenne intérieure	2 049,43 € / an
Antenne extérieure	6 148,28 € / an

## 5.10 - PRISES DE VUE

		Tarifs
Prises de vue photographiques	par jour *	83 €
Prises de vue cinématographiques pour longs métrages	par 1/2 journée	296 €
	par jour *	543 €
Prises de vue cinématographiques pour courts métrages ou télévision	par 1/2 journée	168 €
	par jour *	332 €

\* jour = temps de tournage limité à 12h00.

NB : Cette redevance n'est toutefois qu'un droit d'usage des installations ; toute prestation annexe fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

## 5.11 - AUTRES REDEVANCES

	Tarifs
▪ Traitement des véhicules TT	13,50 € par véhicule
▪ Transport de voyageurs : services privés, location de voitures avec chauffeur (grande remise)	1,88 % du chiffre d'affaires HT
▪ Droit de stationnement taxis	380 € / an
▪ Redevance agences de voyages	0,5 % du chiffre d'affaires HT



Société Aéroport Toulouse-Blagnac  
BP 90 103 - 31703 Blagnac Cedex  
Tél. : 0 825 380 000 (0,15 € TTC/min)